

DEMANDE D'ADMISSION POUR :

Nom: (*)	_____	Prénom: (*)	_____
Adresse: (*)	_____	N° postal / Localité: (*)	_____
Tél privé: (*)	_____	Né le: (*)	_____
Tél Prof.:	_____	Nationalité: (*)	_____
Natcl du joueur: (*)	_____		
Natcl de la Maman:	_____	Natcl du Papa:	_____
E-Mail: (*)	_____		

IMPORTANT : Mentionner le nom et l'adresse pour la correspondance si différente de ci-dessus
(*) Champs obligatoires pour l'inscription

Par sa signature, le joueur, s'inscrit au F.C. City et reconnaît tous les statuts et règlements du F.C. City, l'ACGF et de l'ASF.

Signature du joueur: (*)	_____	Date: (*)	_____
Signature des Parents:	_____		

Frère (s) ou sœur (s) au Club: (*)

Oui

Non

Si oui, nom et prénom ainsi que l'équipe:

nom du Frère: _____

Equipe: _____

A REMPLIR PAR LE F.C. CITY:

N° BVR: _____

Contingent: _____

Envoi ASF: _____

N° licence: _____

Qualifié le: _____

Date de l'inscription: _____

Cotisations: _____.- CHF

Saisie Fichier: _____

OK Responsable technique:

OK Comité:

CONVENTION INTERNE POUR LES JOUEURS DU CLUB

- 1 Un joueur du F.C. City, est un représentant du Club, que ce soit en déplacement, sur le terrain ou en dehors. Il est tenu d'avoir un comportement exemplaire et une conduite correcte.
- 2 Un joueur du F.C. City, ne pourra en aucun cas jouer ou s'entraîner avec un autre club ou en sélection, (match amical, test ou autre), sans l'accord préalable de la direction du F.C. City.
- 3 Un joueur du F.C. City, doit se tenir à disposition du Club et doit répondre favorablement à toutes convocations éventuelles d'une autre équipe du Club ou lors d'une manifestation organisée par le F.C. City.
- 4 Un joueur du F.C. City, doit faire preuve de RESPECT à l'égard des dirigeants, entraîneurs, coéquipiers et adversaires, à l'entraînement, aux matchs et hors du terrain.
- 5 Un joueur du F.C. City, doit être prêt en tenue sur le terrain 10 min avant le début de l'entraînement.
- 6 Un joueur du F.C. City, doit informer son entraîneur de tous retards ou absences à l'entraînement ou à un match.
- 7 La convocation à un match sera faite oralement par l'entraîneur en précisant la date, l'horaire et le lieu du rendez-vous. En situation de remplaçant, le joueur devra rester assis sur le banc avec ses coéquipiers.
- 8 Un joueur du F.C. City, n'est pas autorisé à contester ou critiquer les décisions de l'arbitre. Toutes expulsions ou sanctions découlant de celle-ci, (contestations ou critiques), pourront être sanctionnées par le F.C. City.
- 9 Un joueur du F.C. City, doit toujours porter des équipements propres à l'entraînement, comme lors de matchs et avoir des chaussures de foot nettoyées.
- 10 Le joueur est responsable du matériel qui lui est confié, (équipements, ballons, etc.) Le Club se réserve le droit de facturer au joueur la perte ou la dégradation de ce matériel.

- 11 Un joueur du F.C. City, s'engage à respecter les personnes travaillant pour nos stades ou les stades de nos adversaires (les gardiens), de plus le joueur s'engage à respecter les vestiaires du Club ou d'un autre club (lors de match). Tous dégâts causés par le (s) joueur (s), seront payés par le ou les auteurs du délit.
- 12 Les téléphones portables sont interdits durant les entraînements ou matchs. Tous les bijoux, bagues, colliers, boucles d'oreilles, etc, doivent être retirés lors de match.
- 13 Un joueur du F.C. City doit indiquer sa nouvelle adresse, ainsi que le numéro de téléphone ou tout autre changement en rapport avec son domicile.
- 14 Un joueur du F.C. City s'engage à respecter les règles d'hygiènes de vie saine et à fournir les efforts nécessaires pour sa réussite sportive.
- 15 Tous les joueurs du F.C. City désirant quitter le Club, ont l'obligation d'adresser par écrit au Comité, une lettre de démission le 30 avril au plus tard, pour la fin de la saison en cour. Les cotisations seront bien entendues à jour.
- 16 Toute demande de transfert sera examinée, pour autant que le joueur aie donné sa démission conformément au point 15 ci-dessus. Le Comité se réserve le droit de négocier avec le club concerné.

Le joueur : _____, membre du F.C. City, s'engage par sa signature, à

respecter la présente convention et accepte toutes les sanctions que son entraîneur, la direction technique ou le comité pourraient prendre en cas de transgression d'une ou plusieurs de ces règles.

Genève le : _____

Signature du Joueur :

Signature des parents :
